Zeitschrift: L'instruction publique en Suisse : annuaire
Band: 38/1947 (1947)

Artikel: Chronique jurassienne
Autor: Junod, Charles
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-113444

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

QUATRIÈME PARTIE

Chroniques scolaires

Chronique jurassienne

L'école jurassienne subit les conséquences d'une situation économique bien particulière. Jamais nos usines n'ont travaillé avec autant d'ardeur, jamais les revenus de l'industrie n'ont été plus considérables. C'est un bienfait, sans doute, que la prospérité publique, mais la médaille a son revers : les valeurs spirituelles passent à l'arrière-plan, dans un temps où les valeurs matérielles triomphent brutalement. Le moindre petit industriel heureux, l'ouvrier hardi qui ouvre un atelier et lance sur le marché un produit fortement demandé s'enrichit à un rythme scandaleux, alors que le fonctionnaire consciencieux, l'intellectuel qui s'est préparé au cours d'études interminables végètent avec des traitements inférieurs à ceux qu'ils touchaient avant guerre.

Tant pis, dira-t-on, ou tant mieux. L'argent ne fait pas le bonheur, et les jouissances que procurent les biens matériels ne sont pas comparables à celles que l'on trouve dans une belle lecture, dans les spéculations d'ordre artistique ou scientifique. Sans doute, et les hommes des carrières libérales ne se plaignent pas, ou si peu : mais quel est le jeune homme, ou la jeune fille, qui voudra se lancer dans de longues études, alors que tant d'occasions s'offrent à eux de gagner immédiatement plus d'argent que n'en gagnent les professeurs des écoles supérieures ou les meilleurs artisans ? Aussi voit-on l'Etat rechercher les moyens d'assurer le recrutement des élites, et recourir aux mesures que préconisent depuis longtemps les adeptes d'une socialisation des carrières libérales : l'octroi de bourses d'études, l'offre de conditions avantageuses aux familles nombreuses, une augmentation

des salaires et des conditions de retraite, etc. A quelque chose, malheur est bon, et les progrès sociaux rendus nécessaires par les circonstances demeureront lorsque les temps auront changé, et que l'on en reviendra à une plus juste appréciation des valeurs. Les pouvoirs publics s'efforcent hâtivement de revaloriser les fonctions administratives et scolaires par une réadaptation des traitements, et une nouvelle réglementation des bourses mettra les études pédagogiques mieux encore à la portée de toutes les classes sociales. L'application de la loi fédérale sur l'Assurance vieillesse et survivants, au surplus, contribuera à améliorer la situation des caisses professionnelles, mises en mauvaise posture par la réduction catastrophique du taux de l'intérêt. Et *last, but not least*, les vétérans de l'enseignement, qui auront accompli 40 ans de service, se verront octroyer non plus seulement une misérable gratification, mais un cadeau de 200 francs accompagné des félicitations officielles : ce n'est pas encore la double paie fédérale, mais cela viendra !

Les pouvoirs publics se préoccupent du développement de l'école publique dans tous les domaines. Bientôt, l'enseignement ménager sera introduit dans tout le canton pour les élèves de neuvième année ; cette réalisation ne va pas sans de grandes difficultés, et les petites communes reculent, cela va sans dire, devant les dépenses que cela entraîne ; mais elles ont la possibilité de s'entendre pour créer un enseignement régional, et dès le printemps 1948 l'organisation de l'enseignement public ménager sera au point.

Une autre création qui vient à son heure est celle de l'enseignement frœbelien. Jusqu'à ce jour — et cela ne manquera pas d'étonner nos amis de plusieurs cantons romands et alémaniques — les écoles enfantines bernoises étaient laissées entièrement, ou presque, aux bons soins de l'initiative privée. Le moment est venu d'incorporer ces classes à l'organisme scolaire général, et c'est ce qui a été décidé par la loi de septembre 1946, qui établit les charges imposées à l'Etat dans la formation du corps enseignant, les constructions scolaires et les dépenses courantes. Notre prochaine chronique rendra compte des réalisations en voie d'exécution, entre autres la création d'une section enfantine à l'école normale d'institutrices, à Delémont.

Le corps enseignant, de son côté, s'est attelé à la revision du plan d'études, et la commission spéciale, présidée par M. l'inspecteur Mamie, accomplit de bon travail.

Par ailleurs, le corps enseignant bernois n'abandonne pas les revendications auxquelles il tient par-dessus tout : une modification du système d'élection, qui prévoit non seulement la mise au concours périodique de toutes les places, mais encore, dans la plupart des localités, l'élection par le peuple, assemblée munici-

pale, scrutin public, ici et là seulement conseil général ou conseil scolaire. Nous sommes unanimes à revendiquer pour le moins le principe de la réélection tacite, mais le peuple bernois semble si attaché à son droit de grand électeur que même cette modeste revendication se heurte à de sérieuses oppositions.

Les cours de perfectionnement se poursuivent avec persévérance. Tour à tour chacune des branches d'enseignement est prise en considération : cette année, des conférenciers autorisés ont parlé dans les différentes sections de l'art à l'école, du sens de la nature et de l'utilisation du cinéma dans l'enseignement. Qu'il nous soit permis, à ce propos, de revendiquer un enrichissement des collections des films scolaires ; on semble encore trop influencé, en haut lieu, par le problème de la rentabilité, alors qu'il faudrait avant tout mettre tous les bons films à la disposition des classes, en vue d'une documentation scolaire universelle. L'enseignement moderne exige des renseignements multiples, et c'est une des tâches les plus pressantes de notre génération de multiplier les moyens de documentation et de recherches. Le cinéma scolaire ouvrira des horizons illimités à la curiosité juvénile, il devrait être considéré comme matériel scolaire obligatoire au même titre que le tableau noir.

Le corps enseignant des régions rurales a poursuivi son effort de documentation et de préparation par les stages à l'école d'agriculture de Courtemelon. Ces cours théoriques et pratiques, dirigés par des spécialistes, ont eu plein succès et nous saluons avec joie une collaboration professionnelle qui pourrait se généraliser : le technicum ne pourrait-il ouvrir ses portes aux maîtres des régions industrielles, comme l'école d'agriculture l'a fait pour les maîtres des régions rurales ? Qu'en penses-tu, cher ami Schöchlin, si ouvert aux principes de collaboration humaine ?

Nous voudrions pouvoir constater le même succès des cours de travaux manuels. Certes, les cours centraux jouissent d'une réputation largement méritée ; mais il ne suffit pas que quelques instituteurs par région se rendent à Sion ou à Romanshorn pour que l'enseignement public bénéficie de cet enseignement ; le corps enseignant tout entier devrait s'intéresser à cette activité, alors que malheureusement les cours régionaux, organisés avec une louable persévérance par le comité jurassien, ne groupent qu'une infime minorité des instituteurs. Espérons que les prochains cours auront plus de succès ; l'activité manuelle est trop souvent négligée dans nos classes et l'on a quelque raison d'accuser l'école de demeurer en dehors de la vie.

Les collections de manuels scolaires se sont enrichies de deux excellents ouvrages : la nouvelle édition de *Chantons*, une belle collection de chants recueillis par Albert Schlup, et le *Premier livre de calcul*, heureusement illustré et mis au point par Marius

Fromaigeat. Petit à petit, la bibliothèque pédagogique se complète, pour le plus grand bien de l'enseignement. Une publication qui n'est pas bernoise, ni essentiellement scolaire, est celle de la Commission ecclésiastique neuchâteloise, les cahiers d'enseignement religieux. Nous ne saurions dire assez tout le bien que nous pensons de ces publications, qui rendront plus intéressantes et fructueuses nos leçons de religion tout en réalisant une excellente application des meilleurs principes méthodoliques.

Faut-il parler de la pénurie d'instituteurs ? Nous avons touché cette question dans le préambule de cette chronique et nous n'insisterons pas sur cette manifestation caractéristique de notre époque. Pourtant, il ne suffit pas de se réjouir d'en avoir fini avec le terme si laid de « pléthore » ; la pénurie, si elle semble à première vue favoriser les intérêts du corps enseignant, constitue un danger sérieux pour l'école publique. Le jour où seuls les éléments de seconde valeur se destineront à la carrière pédagogique, l'école populaire verra son développement gravement compromis. Il faut remédier à la pénurie de bons maîtres, non par des palliatifs, mais par des mesures radicales, parmi lesquelles il faut citer une amélioration sensible de la situation matérielle et morale du corps enseignant. On a dit, et redit, que rien n'est trop beau pour l'enfance ; à plus forte raison doit-on répéter que l'école vaut ce que vaut le maître, et que nos institutions publiques méritent l'entière sollicitude des pouvoirs publics. Ce n'est pas lorsque l'école sera déconsidérée — l'école du peuple — qu'il faudra songer à la revigorer ; institution sociale de première valeur, elle mérite avant toute chose l'appui des autorités : « De bonnes routes si possible, proclamait un politicien bernois de 1830, mais avant tout des écoles excellentes ! » ; le régime politique de 1948 serait-il moins favorable au développement de l'instruction publique que celui de nos arrière-grands-pères ?

CHARLES JUNOD.

Fribourg

Le chroniqueur fribourgeois se trouve placé devant une gageure singulière : chargé de relever les événements marquants de l'histoire de l'Instruction publique du canton de Fribourg au cours de ces derniers mois, il va éviter soigneusement celui qui, à l'exclusion de tous les autres, passionna les Fribourgeois : les élections du Conseil d'Etat, en décembre dernier. L'histoire politique de l'Etat de Fribourg a, Dieu merci, sa place ailleurs que dans l'Annuaire de l'Instruction publique : si l'on y trouve parfois des traces de révolutions, elles demeurent avec bonheur stricte-